



Licenciement insuffisance professionnelle

Par Margot29

Bonjour,

Ma supérieure qui a beaucoup de mal avec moi depuis quelques semaines (à cause d'un problème d'égo) me propose une rupture de contrat à l'amiable... Que je souhaite refuser.

J'ai peur que si je refuse elle engage un licenciement pour insuffisance professionnelle.

Je fait des fautes certaines fois mais comme tout le monde. Comment peut elle justifier cette incompétence professionnelle ? Peut elle s'appuyer sur par exemple un mail professionnel pour dire a là elle a fait une faute.

De plus celle ci compte partir au mois de mars (alors est ce vraiment à moi de partir).

Je vous remercie de votre aide

Par kang74

Bonjour

Votre supérieure n'est pas l'employeur .

Seul lui peut décider d'une rupture à l'amiable ou d'un licenciement, pour faute grave ou simple .

Par de là, c'est l'employeur, qui s'il veut vous licencier , décidera du motif .

Il basera, peut être aussi, sa décision sur votre ancienneté, puisqu'au final, votre seul recours sera la contestation du licenciement, qui s'il est jugé abusif lui vaudra de payer des indemnités .

Parfois un employeur est prêt à prendre le risque : c'est lui et uniquement lui qui décidera de votre sort par une question simple : est ce que je suis prêt à payer pour qu'elle parte (et combien) / l'intérêt de vous garder, vous, au lieu d'embaucher une autre personne .